



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 avril à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Felletin, au nombre de 38, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 avril 2019.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Gisèle ANTON ; Mathieu CHARVILLAT ; Nicole DECHEZLEPRETRE ; Jean-Louis DELARBRE ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Michel DIAS ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE ; Martine SEBENNE ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Renée NICOUX ; Corine TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Annie WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-Luc VERONNET ; Jean-Marie LE GUIADER ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Georges LECOURT ; Jean-Luc LÉGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Maurice MAGOUTIER ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER ; Thierry LETELLIER ; Jacky BOEUF.

ETAIT EXCUSE : Jean-Paul BURJADE.

Ayant donné procuration : Marie-Antoinette BORDERIE à Gilles PALLIER ; Brigitte LEROUX à Jean-Louis DELARBRE ; Isabelle PISANI à Nicole DECHEZLEPRETRE ; André RENAUX à Michel DIAS ; Jean-Claude VACHON à Mireille LEJUS ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Jean-François RUINAUD à Claude BIALOUX ; Gérard CHABERT à Pierrette LEGROS.

Absents : Philippe GILLIER.

Mme Jeannine PERRUCHET, maire de Felletin, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

M. Jean-LUC LÉGER revient sur la signature du Plan Particulier pour la Creuse. Il en détaille les projets ainsi que les investissements majeurs prévus par la Région en faveur du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**. Désigné à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 12/03/19 :

M. Thierry LETELLIER souhaite que soit complété son propos en p.11 par la phrase : « pour que la comcom retrouve une capacité d'investissement ».

Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : Mmes et MM. DUCOURTIOUX, GRAND, SEBENNE, PRADELLE, ARNAUD.

Information : les délibérations du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 12 mars 2019, la délibération suivante a été prise :

- délibération du bureau communautaire n°2019- 018 du 10 avril 2019 : Plan Particulier pour la Creuse : autorisation donnée au Président pour signer le PPC.

Ordre du jour

1. Budget principal
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats

2. Budget annexe : Atelier Relais
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats

3. Budget annexe: Instruction des ADS
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats

4. Budget annexe : SPANC
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats

5. Budget annexe : ZAE
 - a. Compte de Gestion
 - b. Compte Administratif
 - c. Affectation des résultats

6. Budget EPIC
 - a. Compte de Gestion

b. Compte Administratif

7. Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal
 8. Vote des taux 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
 9. Vote du taux 2019 de la cotisation foncière des entreprises
 10. Vote des taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 11. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Atelier Relais
 12. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Instruction des ADS
 13. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe SPANC
 14. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques
 15. Mise à disposition gratuite d'un véhicule de type utilitaire financé par régie publicitaire
 16. Mise en compatibilité du PLU d'Aubusson via la Déclaration de projet n°1 – Projet photovoltaïque
- Approbation
 17. Révision du Règlement Intérieur du SPANC
 18. Règlement des activités piscine et nouveau tableau des tarifs
 19. Désignation d'un représentant au SME pour la gestion des déchets ménagers
 20. Présentation des Projets Eoliens sur des Communes au sud de Creuse Grand Sud
 21. Révision libre des attributions de compensation
 22. Déploiement d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) – priorisation des opérations du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).
- Questions diverses

1- Budget Principal Compte de Gestion

M. LEGER indique aux conseillers qu'il a souhaité que l'ensemble des documents des comptes de gestion établis par Madame la Trésorière soient disponibles dans la salle ce soir, pour montrer qu'il y a une concordance totale avec les Comptes Administratifs.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : Mme LEGROS ; MM. VERONNET et CHABERT.

Compte Administratif du Budget Principal

Mme Juliette GIOUX donne lecture du document de présentation.

M. LEGER souligne l'excellent travail réalisé par Mme GIOUX et les services, pour la qualité de la comptabilité analytique service par service.

Mme Renée NICOUX demande pourquoi on retranche la ligne de trésorerie du résultat, et si elle a été transformée en emprunt.

M. LEGER explique que c'est pour apporter de la clarté, sans cela on penserait que nous avons un excédent de 130 000€. Or, il ne faut laisser place à aucune ambiguïté : nous avons encore un déficit de 1.7 million d'€.

Mme Pierrette LEGROS remercie à son tour le personnel administratif pour la qualité du travail effectué. Elle apprécie d'avoir pour la 1^{ère} fois un détail des recettes et des dépenses pour les Ordures Ménagères, malgré l'absence de budget annexe. Elle note qu'il y avait un trop-versé de taxes mais cette fois, nous voyons que les dépenses et les recettes sont bien équilibrées. Les économies sont dues à la

baisse des dépenses de personnel selon la préconisation de la CRC. Il y avait peu d'autres solutions. Par ailleurs la hausse des taxes de 2015 à 2018 est non négligeable.

De plus, nous n'avons pas abandonné de compétences, bien qu'elles soient déficitaires et ne fonctionnent pas réellement. Comment fera t'on après 2022 quand il faudra faire des investissements ?

M. LEGER fait observer que concernant les OM, la fiscalité est équilibrée, contrairement à ce qui a été dit par le passé. Pour 2018 et 2019, il n'y a pas d'augmentation du taux, seul l'effet base jouera.

Concernant les compétences, nous ne les avons pas rabaissées, certes, mais nous avons voté ces statuts à 95%. Les services publics ne sont pas rentables dans nos zones rurales, mais c'est tout l'honneur des collectivités territoriales de les proposer à moindre coût.

Mme Martine SEBENNE félicite Mme GIOUX pour le très bon suivi budgétaire et ajoute que le Président suit cela de près. C'est l'exemple de ce qu'il faut faire.

M. Bernard PRADELLE note que du point de vue du contribuable, les services publics ne sont jamais gratuits.

M. LEGER sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme LEGROS et M. CHABERT. ABSTENTION : Mme SEBENNE, MM. PRADELLE, VERONNET.

Affectation des résultats du Budget Principal

Adopté à la majorité.

CONTRE : Mme LEGROS, M. CHABERT

ABSTENTION : Mme SEBENNE, MM. PRADELLE et VERONNET.

2. Atelier-relais

- a. Compte de gestion : adopté à l'unanimité.
- b. Compte Administratif : adopté à l'unanimité. M. LEGER ne prend pas part au vote.
- c. Affectation des résultats : adopté à l'unanimité.

3. Instruction des ADS

- a. Compte de gestion : adopté à l'unanimité.
- b. Compte Administratif : adopté à l'unanimité. M. LEGER ne prend pas part au vote.
- c. Affectation des résultats : adopté à l'unanimité.

Il est précisé que ce budget sera clôturé en cours d'année, et que le résultat sera conservé pour instruire les derniers dossiers en cours.

4. SPANC

- a. Compte de gestion : adopté à l'unanimité.
- b. Compte Administratif : adopté à l'unanimité. M. LEGER ne prend pas part au vote.
- c. Affectation des résultats : adopté à l'unanimité.

5. Zones d'Activités Economiques

- d. Compte de gestion : adopté à l'unanimité.
- e. Compte Administratif : adopté à l'unanimité. M. LEGER ne prend pas part au vote.
- f. Affectation des résultats : adopté à l'unanimité.

Mme GIOUX précise que ce budget a été régularisé par les écritures d'ordre en relation avec le Budget principal, ce qui explique qu'il soit à zéro. Le stock est comptabilisé en section d'investissement. **M. LEGER** ajoute que tous les lots, sauf un, sont vendus sur la 1^{ère} zone du Mont.

i. Compte Administratif de l'EPIC Office du Tourisme

Mme LEGROS demande ce que deviendra l'excédent.

M. LEGER indique que l'ensemble du passif et de l'actif est transféré vers l'OT associatif.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Mmes et MM. COLLIN ; VERNA ; PALLIER ; SAINTRAPT ; PRIOURET ; DUCOURTIOUX, DECHEZLEPRETRE ; PRADELLE ; PERRUCHET ; TERRADE ; LEJUS ; DELARBRE ; GRAND ; LEGER.

ABSTENTION : Mme NICOUX.

- g. Compte de gestion : adopté à l'unanimité.
- h. Compte Administratif : adopté à l'unanimité.

7. Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal

M. LEGER rappelle qu'en octobre 2016, la DRFiP avait relevé un déficit de 4 millions d'€. Aujourd'hui nous en sommes à - 1.7 million. Du chemin a été fait, mais il faudra tenir le plan de redressement pendant encore 4 ans. Cette année la marche est moins haute, environ 400 000€, pour poursuivre la résorption du déficit. Il rappelle que le choix est de ne pas augmenter la fiscalité. Ce budget est ajusté à l'aune du travail réalisé par la CLECT. **M. LEGER** remercie le président de la CLECT, **Gérard SALVIAT**, ainsi que le cabinet Damien Christiany qui a accompagné ce travail.

Cependant, il a manqué finalement 50 000 € d'Attributions de Compensation suite à la CLECT. Nous les avons trouvés pour réaliser le budget, puisque c'était le compromis nécessaire pour ne pas fragiliser financièrement les communes.

Les investissements seront très limités : des bacs à ordures ménagères, le Haut Débit (pour lequel l'Etat et la Région vont augmenter leur aide), et l'octroi d'une avance remboursable par le Département. Enfin, il est prévu un investissement pour la « raquette » à la Zone du Mont.

Les économies drastiques de fonctionnement vont se poursuivre.

M. DUCOURTIOUX regrette que nous ne soyons pas revenus sur la question du FPIC.

M. LEGER estime que cela aurait du sens, mais il rappelle qu'il faut l'unanimité du Conseil pour donner la totalité du FPIC à la communauté de communes.

M. DUCOURTIOUX affirme que sur ce sujet les maires sont en plein conflit d'intérêt, car on peut pénaliser sa commune. On est à la fois juge et partie.

M. LETELLIER dit que sans la communauté de communes, il n'y aurait pas de FPIC : ce n'est donc pas léser les communes que de garder le FPIC pour la comcom. Si nous avions une vision sur cette comcom, nous garderions le FPIC.

M. DUCOURTIOUX souhaite savoir où en est le projet de vente du FAM de Gentioux.

M. LEGER répond qu'il n'y a aucune nouveauté. En effet, l'acquéreur veut un bail signé pour 10 ans. Or, le locataire ne veut pas et réclame des aménagements. Nous avons demandé l'avis de l'ARS et du Conseil Départemental, qui semblent donner raison au gestionnaire sur la réalisation de travaux nécessaires de confort (chambres avec sanitaires).

M. Bernard PRADELLE considère qu'il faut un arbitrage extérieur sur la fixation du loyer, via les Domaines.

M. LEGER rappelle que nous avons même proposé de ne pas augmenter le loyer et baisser le prix de vente, mais cela n'a pas suffi. Le gestionnaire continue à payer des indemnités d'occupation.

M. Mathieu CHARVILLAT souligne que chacun sait que la collectivité n'a pas les moyens de faire des travaux.

M. Denis PRIOURET pense que les financeurs, le CD et un peu l'ARS, ont payé depuis le début. Ils ne veulent pas payer deux fois. Au mieux nous obtiendrons un prix de vente égal à la dette restante.

M. Philippe COLLIN estime normal de vendre au prix fixé. N'importe quel bailleur loue ad vitam aeternam et ne donne pas son bien à l'issue du remboursement des emprunts.

M. LETELLIER explique que le locataire a pris énormément de travaux à son compte et a toujours été exemplaire. Tout a toujours été transparent. Lors de la révision du bail en 2008, l'APAJH nous a proposé de garder le même loyer, nous n'allions pas le baisser de 150 000€ ! Ce loyer a contribué à financer l'enfance sur la comcom du Plateau de Gentioux.

Mme Dominique SIMONEAU pense qu'il faudrait en effet solliciter une évaluation des Domaines pour le loyer.

Mme NICOUX dit partager la position de M. LETELLIER. Nous avons un loyer non négligeable que l'on perdrait en cas de vente. Il ne faut pas brader ce foyer, sans oublier qu'il fournit de l'emploi sur le territoire.

M. LETELLIER pense que notre capacité d'investissement est ce qu'elle est, et qu'il n'est pas prêt à sacrifier 60 emplois à Gentioux pour augmenter cette capacité. Le Conseil communautaire du Plateau de Gentioux savait d'où venait l'argent et ce qu'il en faisait. L'intérêt du résident a toujours été la 1^{ère} préoccupation de tous.

M. CHARVILLAT affirme que seul l'acquéreur aura la capacité de faire tous les investissements demandés par le locataire : dans ce cadre il serait logique qu'il y ait même une augmentation du loyer.

M. Jacques GEORGET s'interroge sur la garantie que l'acheteur fera les travaux nécessaires.

M. LEGER dit que le bien-être des résidents est le 1^{er} souci de l'APAJH.

Mme GIOUX présente les chiffres du budget primitif 2019.

- en fonctionnement, aux chapitres 75 et 77, les écarts s'expliquent par les cessions et régularisations avec les budgets ZAE.

- en investissement : chapitre 20 : projet GEOTREK. Au 204 : Cité de la Tapisserie, PIG, Jalon 1 du numérique. Au 21 : achat d'une éparreuse. Au 23 : programme rivières. Au 16, le chiffre du réalisé 2018 retrace les écritures des réaménagements d'emprunts en 2018.

En recettes, au chapitre 13 figurent les subventions sur les projets d'investissements.

M. LEGER explique que si nous tenons ce budget, l'effort demandé pour diminuer le déficit sera deux fois moindre que lors du budget précédent.

Mme LEGROS demande quel est le mécanisme du FNGIR et si les communes en reversent à la comcom.

M. LEGER indique que le FNGIR n'est pas, à l'inverse des AC, un système de reversement avec les communes.

Mme LEGROS se dit désolée qu'il n'y ait pas d'investissement. Cela est lié aux fautes de l'ancien exécutif. Mais nous n'avons pas touché aux compétences : a-t-on vraiment fait des choix douloureux ?

M. LEGER rappelle que le débat sur les compétences a bien eu lieu. Le travail structurel, nous l'avons fait aussi en nous ré-interrogeant sur les charges transférées.

Mme Martine SEBENNE explique qu'elle ne votera pas contre ce budget, car elle souligne les efforts de redressements qui sont réels et constants. Cependant, elle se dit gênée de voter un budget qui pénalise les habitants à cause des erreurs commises par le passé.

M. PRADELLE précise que sa position est identique.

M. LEGER apprécie cette reconnaissance du travail accompli de la part de Mme SEBENNE et considère que cela fait honneur à la politique.

Adopté à la majorité.

CONTRE : Mme LEGROS ; M. CHABERT. ABSTENTION : Mme SEBENNE ; M. PRADELLE.

8. Vote des taux 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâtie

M. LEGER fait la proposition de laisser les taux inchangés, soit 12.98% pour la TH, 7.67% pour la TFB et 7.30% pour la TFNB. Il ajoute que nous sommes toujours dans la période de lissage qui doit faire converger les taux des communes par rapport à l'avant fusion. La seule hausse sera liée à l'effet bases.

Adopté à l'unanimité.

9. Vote du taux 2019 de la cotisation foncière des entreprises

M. LEGER fait la proposition de laisser le taux inchangé, soit 30.17%

Adopté à l'unanimité.

10. Vote des taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. LEGER fait la proposition de laisser le taux inchangé, quelles que soient les zones.

Adopté à l'unanimité.

11. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Atelier Relais

Mme GIOUX donne lecture des chiffres en précisant que la structure des dépenses et des recettes de ce budget sont identiques chaque année.

Adopté à l'unanimité.

12. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Instruction des ADS

M. LEGER explique que désormais, c'est l'Agence Départementale d'Ingénierie qui s'occupera de cette instruction.

Mme GIOUX ajoute qu'il s'agit de solder les restes à amortir et transférer l'excédent au Budget Principal. Il reste quelques dossiers à instruire, ce qui représente environ 3 mois de travail de la chargée de mission.

Adopté à l'unanimité.

13. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe SPANC

Mme GIOUX précise qu'il faut rembourser au BP le temps passé par un agent et prévoir qu'il y ait des titres annulés. Le marché de prestations se terminant au 30 juin, il conviendra de revoir ce budget en fonction des montants du nouveau marché.

Mme NICOUX demande si les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau transitent ou non par ce budget.

Mme GIOUX indique que non, car ce sont des écritures non budgétaires, sur un compte de classe 4.

Adopté à l'unanimité.

14. Vote du budget primitif 2019 pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Mme GIOUX présente ce budget où l'on ne retrace que le stock, donc des opérations d'ordre seulement. Il n'y a pas de travaux prévus cette année.

M. PRIOURET demande si la raquette à la ZAE sera tout de même réalisée.

M. LEGER répond que oui.

Adopté à l'unanimité.

15. Mise à disposition gratuite d'un véhicule de type utilitaire financé par régie publicitaire

Sur proposition de **M. LEGER**, le rapport est ajourné, à l'unanimité.

16. Mise en compatibilité du PLU d'Aubusson via la Déclaration de projet n°1 – Projet photovoltaïque Approbation

Mme LEGROS demande où se trouve l'affichage réglementaire pour cette modification du PLU, et que deviendra le terrain après la phase d'exploitation du parc photovoltaïque.

M. PALLIER répond que l'affichage se situe sur le bâtiment de la MEFAA, côté passerelle. Concernant le terrain, il n'y a pas de raison que le bail emphytéotique ne soit pas reconduit une fois arrivé à son terme.

Adopté à l'unanimité.

17. Révision du Règlement Intérieur du SPANC

M. Claude BIALOUX donne lecture du rapport.

Mme LEGROS demande s'il est possible de créer une seule installation pour plusieurs usagers dans les hameaux, et si oui, qui doit faire la demande.

M. BIALOUX explique que cela est possible, pour moins de 20 habitants, en créant une association.

M. Alex SAINTRAPT regrette que les installations polluantes aient maintenant un délai de 6 ans pour se mettre en conformité.

M. LETELLIER pense qu'il faut tenir compte du fait que depuis plusieurs mois, les habitants manifestent sur la question de la fiscalité et des contraintes. Sur notre territoire qui a 7 à 15 habitants au km², il n'y a pas de pollution avérée liée aux assainissements. Aujourd'hui les pollutions viennent de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Il fait la proposition de passer tous les types de contrôles à 10 ans, ce qui jouera peu sur la pollution.

M. SAINTRAPT estime qu'il y aurait alors une rupture d'égalité avec ceux qui ont agi pour se mettre en conformité.

M. BIALOUX approuve. Nous avons déjà aidé 125 réhabilitations, ce ne serait pas honnête de la part de la communauté de communes d'augmenter encore la périodicité. Avec ce nouveau règlement, nous supprimerons la moitié des contrôles, c'est un grand pas.

M. Jacques GEORGET dit que ce sont les résidents secondaires qui ont le plus les moyens de réaliser des travaux.

Mme Catherine MOULIN cite l'exemple d'une personne âgée de 88 ans qui n'aura jamais les moyens de faire des travaux et doit payer quand même.

M. Serge DURAND précise que la commission SPANC souhaite étudier les cas tels que celui cité par Mme MOULIN, pour trouver des solutions avec les maires.

Mme MOULIN déplore que dans le cadre du renouvellement du marché de prestation du SPANC, Veolia ait été présent à l'avant-dernière réunion de la commission.

M. BIALOUX répond qu'il n'a pas été question du cahier des charges lors de cette réunion, mais des pénalités en cas de refus de contrôle. Nous ferons beaucoup plus attention dans l'application des pénalités, sans laisser leur application au seul prestataire. Un travail sera effectué avec les communes pour comprendre si l'usager est de mauvaise foi ou pas.

Adopté à la majorité.

CONTRE : Mme et MM. LETELLIER, MOULIN, SAINTRAPT, GEORGET.

ABSTENTION : Mmes et MM. DUCOURTIOUX (+ POUVOIR), TERNAT, DECHEZLEPRETRE (+ POUVOIR), GRAND, VERONNET, LEGUIADER, ARNAUD.

M. BIALOUX expose les exigences du futur cahier des charges et précise que le prestataire ne devra pas proposer un contact via une plate-forme téléphonique.

18. Règlement des activités piscine et nouveau tableau des tarifs

M. CHARVILLAT détaille le rapport.

Mme LEGROS demande comment il est possible de vérifier l'identité et l'adresse des usagers.

M. CHARVILLAT indique qu'il n'est pas possible de demander la carte d'identité d'un usager, mais simplement un justificatif de domicile.

Il confirme à **Mme SEBENNE** que le tarif pour une classe de 6^{ème} est bien de 110€ par séance.

Adopté à l'unanimité

19. Désignation d'un représentant au SME pour la gestion des déchets ménagers

M. Philippe COLLIN propose la candidature de **M. DURAND** en tant que titulaire, car il était déjà membre suppléant. Il précise qu'il est important de désigner un suppléant car souvent le quorum est difficile à atteindre aux réunions du comité syndical.

M. DURAND est désigné délégué titulaire à l'unanimité.

Mme LABOURIER est désignée déléguée suppléante à l'unanimité.

20. Présentation des Projets Eoliens sur des Communes au sud de Creuse Grand Sud

Mme Dominique SIMONEAU explique que deux sociétés proposent de faire des études sur la faisabilité d'un projet éolien : Nordhex et EDPR.

M. LETELLIER dit qu'il est favorable à l'éolien, mais s'inquiète de confier ce sujet à de grands groupes. Il préférerait voir émerger un projet citoyen.

Mme SIMONEAU estime que la collectivité n'aurait pas les moyens de prendre le risque financier que comporte un tel projet.

M. LETELLIER affirme que quand les projets sont citoyens, il y a moins d'opposition. Il faudrait inclure l'aspect citoyen très rapidement dans un cahier des charges pour mettre la pression aux grands groupes et obtenir un maximum de retombées économiques.

M. LEGER souhaite également qu'il y ait toujours plus d'engagement citoyen, et que le Pays nous accompagne pour faire mieux, puisqu'il dispose d'un poste de chargé de mission sur les énergies renouvelables. Il émet le vœu que ce projet éolien se déroule bien, comme cela a été le cas à Peyrelevade.

Adopté à l'unanimité

21. Révision libre des attributions de compensation

M. LEGER rappelle que la prestation du cabinet Christiany est prise en charge en grande partie par la Banque des Territoires. Il informe le Conseil qu'il y a une erreur dans le linéaire de voirie sur la commune d'Aubusson, ce qui impliquera de réunir de nouveau la CLECT pour la rectifier. Il donne la parole à **M. Gérard SALVIAT** qui préside la CLECT.

M. SALVIAT se félicite des échanges très positifs en groupes de travail et en CLECT, et de la qualité du travail rendu.

M. LEGER assume un paradoxe : il a affirmé pendant deux ans qu'il fallait faire ce travail à l'euro près. Mais au vu des chiffres, toutes les communes auraient été mises en difficulté. Un compromis a donc été trouvé, qui le satisfait.

Mme LEGROS s'inquiète du problème posé en CLECT du financement futur des travaux de voirie.

M. LEGER répond que pour réaliser des travaux, il aurait fallu transférer toute la charge, ce qui n'a pas été choisi.

Mme Jeannine PERRUCHET précise que contrairement à ce qui a été dit dans le passé, il est faux de penser que les communes de Felletin et d'Aubusson ne payaient pas ce qu'elles devaient.

Mme LEGROS répond que toutes les communes assument la prise en charge des « charges de centralité ».

M. LEGER rappelle que la CLECT a trouvé une grille de répartition qui a fait consensus.

M. CHARVILLAT rejoint Mme PERRUCHET pour dire que Felletin et Aubusson n'ont trahi personne.

Mme PERRUCHET constate qu'il n'y aura rien de fait sur les routes pendant plusieurs années. Elle se pose la question de garder cette compétence.

M. LEGER dit qu'il y aura tout de même quelques travaux de réparation qui seront faits. Des communes attendent de récupérer certaines voiries. M. LEGER se dit prêt à engager la réflexion dès cette année avec les maires qui le souhaitent.

Mme Valérie BERTIN explique les difficultés que pose le défaut d'entretien de la voirie sur sa commune auprès du conseil municipal et des habitants. L'attribution de compensation baisse beaucoup, moins 20 000€, donc il faut que le service suive et que des travaux soient assurés.

M. Jacques TOURNIER ajoute que les gens ne comprennent pas la situation. La voirie du Masvaudier se dégrade très vite sans que rien ne se passe.

M. PRIOURET se demande si les communes non solidaires de cette répartition des AC accepteront de ne pas être prioritaires pour les futurs travaux.

M. Jean-Luc VERONNET déplore que sa commune ait demandé des réparations sur la voirie et n'ait rien obtenu.

M. LETELLIER souhaite un audit sur l'état de la voirie, car des routes refaites il y a peu de temps se dégradent très vite.

M. LEGER réitère son souhait d'ouvrir le débat sur la voirie en 2019 pour éclairer les choix de la prochaine mandature.

M. GEORGET propose d'installer des panneaux pour signaler les voiries intercommunales, car tout cela est difficile à expliquer aux citoyens.

Mme GRAND demande ce qu'il en sera de l'exercice de la compétence si des communes récupèrent leur voirie.

M. LEGER suggère que chaque commune pourrait faire son choix, mais pas sur l'entièreté de la compétence (qui resterait intercommunale).

Adopté à la majorité

CONTRE : MM. RUINAUD ; CHABERT ; VERONNET ; MAGOUTIER.

ABSTENTION : Mmes et MM. LEGROS ; ANTON ; BIALOUX.

22. Déploiement d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné (FTTH)– priorisation des opérations du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).

M. PALLIER détaille le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Mme LEGROS signale qu'il faudrait discuter de l'intérêt communautaire du boulodrome d'Aubusson, qui ne donne pas satisfaction. Elle souhaite aussi avoir des précisions sur le site Sallandrouze, pour lequel les sommes versées ont été semble t'il irrégulières.

M. LEGER propose de réfléchir à réaliser un chantier-école en partenariat avec le LMB pour isoler le boulodrome. Concernant Sallandrouze, la question est entre les mains de la CRC : un magistrat établira s'il y a eu une gestion de fait ou non.

M. CHARVILLAT précise que le boulodrome, à la construction, a pâti de coupes sombres sur le chauffage et l'isolation. Malgré cela, la fréquentation augmente.

La séance est levée à 22h00.